

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE ZEBRA DESIGN

---

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la société SEBASTIEN GINESTIERE, Nom commercial : ZEBRA DESIGN ainsi qu'à tous les devis acceptés par un Client (personne physique ou morale) et cela par tous les moyens mis à sa disposition (courrier, fax, téléphone, email, etc).

### Article 1 - Généralités

La société SEBASTIEN GINESTIERE ayant son siège social au 34 rue de l'étoile à MIMET (13105) est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-En-Provence sous le numéro 879 698 124.

Exerçant sous la dénomination commerciale « ZEBRA DESIGN » (ci-après désignée comme « ZEBRA DESIGN » ou « Graphiste ») a pour activités principales **le global design, la création d'identité visuelle/logo, la direction artistique de projet ainsi que la gestion et le stockage de photographies.**

Les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations entre le client et ZEBRA DESIGN et s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de ZEBRA DESIGN.

Le terme « client » désigne toute personne physique ou morale, ayant requis les compétences du prestataire dans le cadre de son activité professionnelle notamment en matière de création d'identité visuelle, refonte d'identité visuelle ou déclinaison de l'identité visuelle sur tout type de support de communication.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les prestations de service rendues par le prestataire auprès des clients de même catégorie. Le prestataire et le client conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation.

ZEBRA DESIGN se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales, ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours de réalisation.

Tout bon de commande ou devis signé entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

### Article 2 – Condition de formations du contrat

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des capacités artistiques et techniques du Graphiste avant de solliciter son intervention.

Le Graphiste conçoit des produits de communication visuelle pour le compte de ses Clients.

Afin de permettre ces réalisations dans les meilleures conditions, le Client s'engage à transmettre tous les éléments nécessaires (textes, photos, logos...) dans une version finalisée et exploitable (haute définition et au format informatique) avant le début de la conception du projet.

Tout changement apporté aux textes, photos, logos ou à la disposition sur des épreuves établies, est considéré comme une « correction d'auteur » et sera facturée en sus au Client.

Cependant, le Graphiste accorde à ses Clients la possibilité de demander une seule modification de l'épreuve portant sur l'esthétique de la création et/ou sur la hiérarchie des informations visuelles afin que l'épreuve corresponde à l'aspect visuel recherché. Toutes demandes

particulières n'étant pas couvertes par le devis ou le bon de commande devront faire l'objet d'un cahier des charges accepté par le Client et le Graphiste.

Tout au long de la relation, les parties s'obligent à une collaboration active dans le cadre du contrat, la réalisation de la prestation commandée relevant de leur intérêt commun.

### **Article 3 - Engagement du client**

Le client reconnaît avoir contacté le Graphiste pour solliciter son concours dans la réalisation d'un projet graphique après avoir pris connaissance des capacités artistiques et techniques de ZEBRA DESIGN à partir d'exemples présents sur un portfolio à l'adresse : <https://zebradesign.fr/portfolio/>.

Lors de la première réunion concernant le projet envisagé, le client s'assure d'avoir suffisamment défini son projet pour être apte à définir ses recommandations et objectifs pour permettre au prestataire de refuser ou recevoir les demandes de celui-ci. Le client devra à la suite de cette réunion prendre connaissance des préconisations tant techniques que créatives faite par le prestataire en s'y conformant.

Pour permettre au Graphiste de réaliser sa mission, le Client s'engage à définir ses besoins au cours d'un premier rendez-vous à l'issue duquel ZEBRA DESIGN propose un devis détaillé sur les prestations qui seront l'objet du contrat et qui ne subira plus de modification sauf accord des parties.

Dans le cas où des modifications voulues par le Client impliqueraient un remaniement substantiel des prestations convenues au devis, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.

Toute commande ou devis signé entraîne l'acceptation entière et sans réserve de la part du Client des présentes conditions générales de vente (également présentes sur le site internet du Graphiste).

### **La recherche d'antériorité des noms et des créations est à la charge du Client et reste sa responsabilité.**

Le Client s'engage à collaborer activement à la réussite du projet en apportant au Graphiste dans les délais utiles, toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.

Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

Le Client s'engage lorsqu'il transmet des images, photographies, logos ou tout autre type d'éléments pour la réalisation d'une commande de s'assurer qu'ils sont libres de droit ou qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle à défaut le prestataire ne pourra être tenu pour responsable des actions des véritables titulaires des droits d'auteur et le client devra garantir le prestataire contre toutes ces actions.

Le client s'engage à être réactif tout au long de la relation contractuelle et à répondre aux sollicitations du Graphiste pour permettre la réalisation des prestations commandées.

Le Graphiste ne pourra pas être tenu responsable en cas de retard imputable à un défaut de réponse du Client aux sollicitations qui lui ont été faites.

### **Article 4 – Engagements de ZEBRA DESIGN**

Les prestations commandées auprès de ZEBRA DESIGN sont des prestations purement intellectuelles et relèvent d'une œuvre artistique.

ZEBRA DESIGN s'engage à présenter au Client une première mouture de la prestation commandée dans un délai convenu entre les parties suivant la complexité de la commande et tel que spécifié au devis.

ZEBRA DESIGN informera tout au long de la relation contractuelle le client de l'avancement de la création.

ZEBRA DESIGN s'engage à garder la plus stricte confidentialité sur les informations et éléments qui lui auront été transmis par le client pour la réalisation de sa mission tant pendant qu'après la fin du contrat.

ZEBRA DESIGN s'engage à répondre dans les meilleurs délais raisonnables aux demandes du client concernant la prestation commandée.

Le prestataire pourra conserver les fichiers que lui aura transmis le client à moins que celui-ci ne manifeste son opposition par écrit.

#### **Article 5 - Représentation non contractuelle du projet**

Le prestataire ne pourra être tenu responsable des éventuelles différences entre une visualisation du projet sur un outil informatique de type ordinateur et le résultat final de la prestation. Les couleurs qui peuvent être visibles sur un écran (quel qu'il soit) ne sont pas contractuelles et des différences de restitution sur les différents supports proposés peuvent exister.

#### **Article 6 - Tarifs**

Le prix des prestations commandées est celui inscrit sur le devis accepté par le Client.

Les prix sont définis à la signature du contrat suivant la complexité de la prestation et le temps prévisible qu'il sera nécessaire d'y consacrer.

ZEBRA DESIGN facture ses prestations suivant un tarif horaire de soixante-dix (70) euros hors taxes par heure.

Les prix de la prestation inscrit au devis restent valables pour une durée d'un mois à compter de l'édition de celui-ci.

L'acceptation du devis emporte acceptation par le Client des présentes conditions générales.

Pour les clients souhaitant une exécution rapide et urgente de leur prestation qu'il commande, le prestataire se réserve le droit de proposer une tarification particulière.

## **Article 7 - Frais supplémentaires**

Le fait pour le client de vouloir apporter des changements non inclus dans le cahier des charges est considéré comme une " correction d'auteur " qui sera facturé en sus. Le prestataire pourra aussi facturer le client des frais annexes se rapportant à l'utilisation de polices typographies particulières, de photographies ou d'illustrations non libre de droit et issues de banques d'images payantes.

Les déplacements du prestataire qui seront strictement nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront également être facturés en sus au Client.

## **Article 8 - Commandes et conditions de règlement**

La signature par le client du devis et des conditions générales de vente ensemble, font office de bon de commande. Le client doit, lorsqu'il passe sa commande, indiquer de façon précise son nom, sa raison sociale, son adresse et un numéro de téléphone valide.

ZEBRA DESIGN commercera à réaliser la prestation commandée seulement après la signature des documents contractuels (CGV, devis) et après paiement d'une provision de 30 % du montant global du devis.

Sauf accord contraire entre les parties, la prestation commandée auprès de ZEBRA DESIGN fera l'objet d'un paiement suivant les modalités suivantes : 30% du prix convenu au titre du devis sera acquitté à titre de provision lors de la signature, le solde correspondant à 70% du prix sera payé à la livraison de la commande et au plus tard dans les 30 jours suivant l'émission de la facture.

Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de ZEBRA DESIGN ou SARL SEBASTIEN GINESTRIERE.

## **Article 9 - Retard de règlement**

Le règlement de la facture devra intervenir dans les délais prévus-ci dessus soit au jour de la livraison soit au plus tard dans les 30 jours après la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable, à des pénalités de retard que les parties conviennent de fixer à 20% du montant du devis par mois de retard.

En outre, en cas de retard dans le paiement du prix de la commande, le client sera redevable d'une indemnité légale forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Tous les frais de recouvrement seront à la charge du Client.

## **Article 10 – Force Majeure**

Tout évènement qui échappe au contrôle du débiteur d'une obligation souscrite en vertu des présentes, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, constitue un cas de force majeure.

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine un cas de force majeure.

Le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure.

### **Article 11 - Annulation de commande et acompte**

La somme représentant les 30% du montant global du prix des prestations commandées payée lors de l'acceptation du devis est qualifié d'acompte.

Après paiement de l'acompte, l'engagement entre les parties est ferme et définitif de sorte qu'en cas d'annulation du contrat l'acompte payé à la souscription reste acquis au Graphiste et que le Client ne pourra en réclamer ni obtenir le remboursement.

### **Article 12 – Droits d'auteur et transfert de propriété**

La totalité des prestations et des droits d'auteur se rapportant à la création numérique, direction artistique ou stockage de photographies objet des présentes conditions générales de vente demeureront jusqu'à complet paiement du prix la propriété entière et exclusive de ZEBRA DESIGN jusqu'à complet paiement du prix correspondant.

De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par ZEBRA DESIGN.

Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de ZEBRA DESIGN, seul le produit fini sous une forme exploitable par des professionnels du secteur concerné sera adressé au Client.

### **Article 13 - Principes de cession**

La prestation de création réalisée par ZEBRA DESIGN implique la naissance de droit d'auteur soumis aux dispositions du code la propriété intellectuelle et tout particulièrement à la loi du 11 mars 1957 précisant le régime applicable à la perception de droits d'auteurs.

Ainsi, la cession des droits d'auteurs ne peut concerner qu'une utilisation spécifiquement prévue.

S'il existe une utilisation ultérieure non spécifiquement prévue ou différente non prévue au contrat de cession de droit d'auteur celle-ci nécessitera une nouvelle convention.

Le consentement du prestataire devra être recherché pour toute utilisation nouvelle non prévues par une convention antérieure. La modification de la création graphique ne pourra être faite qu'avec le consentement explicite du prestataire. La signature ne peut être supprimée sans l'accord du Prestataire. Une idée proposée par le client ne constitue pas, en soi, une création.

### **Article 14- Droits de reproduction et de diffusion**

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création objet des présentes. Ces droits peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'œuvre originale fera l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite.

Pour permettre au client d'exploiter librement l'œuvre originale dans son activité professionnelle, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du prestataire, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au client, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, à condition que le paiement effectif de l'intégralité des honoraires soit complet et uniquement à cette condition.

### **Article 15 - Copyright et mention commerciale**

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule " Design effectué par ZEBRA DESIGN " assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial à l'adresse : <https://zebradesign.fr>.

#### **Article 16 - Droit de publicité**

Le prestataire se réserve le droit sauf mention contraire de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, etc.) et lors de démarchages de prospection commerciale.

#### **Article 17 - Non-validité partielle d'une clause**

S'il est déclaré une ou plusieurs stipulations du présent contrat comme non-valides par une décision définitive d'une juridiction compétente les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

#### **Article 18 - Incapacité de travail**

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le prestataire se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis qu'il se doit d'avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

#### **Article 19 - Réclamations**

Les réclamations relatives à l'exécution des prestations qu'elles soit amiables ou judiciaires devront être formulées dans le délai d'une année à compter de la fin de la réalisation de la prestation.

#### **Article 20- Droit de rétractation**

Le Client reconnaît avoir recours aux prestations de ZEBRA DESIGN dans le cadre de son activité professionnelle commerciale ou civile.

Le Client reconnaît aussi que la commande passée auprès de ZEBRA DESIGN n'est pas intervenue suite à une sollicitation directe du Prestataire auprès de lui, de sorte que les dispositions du code de la consommation visant à réglementer le commerce réalisé hors établissement ne sont pas applicables à la relation entre les parties, et que la formation du contrat n'est soumise à aucun droit de réflexion ou de rétractation.

#### **Article 21 - Non-renonciation**

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

#### **Article 22- Loi applicable**

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

La solution amiable devra être recherchée pour tout différend qui pourrait naître à l'occasion de la formation, l'interprétation ou l'exécution des prestations.

A défaut de règlement amiable du litige, après mise en demeure préalablement adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un mois, les parties seront libres de saisir la justice.

Tout litige en lien avec la formation, l'interprétation, l'exécution, ou la résolution des présentes et du contrat formé entre ZEBRA DESIGN et le Client sera portée devant le tribunal de commerce d'Aix-en-Provence, auquel il est attribué compétence exclusive.